



Une / Un Electrotechnicien polyvalent

Rejoignez une collectivité à taille humaine

Présentation du poste

Au sein de la direction Eau assainissement et placé(e) sous l'autorité du responsable du secteur SUD des régies la communauté d'agglomération Hérault méditerranée, vous serez en charge l'exploitation des usines d'eau potable et d'assainissement ainsi que les ouvrages annexes (pompage et stockage) principalement sur le secteur de Pézenas.

Missions

EXPLOITATION ELECTROTECHNIQUE ELECTRIQUE

- Suivre le fonctionnement des équipements (station d'épuration, poste de relevage, forage, chloration, réservoir, surpresseurs) et des éléments mécaniques et électromécaniques
- Assurer les travaux de maintenance, entretien et réparation (montage d'équipements, réglages, contrôles
- Diagnostiquer les pannes, identifier remplacer les pièces défectueuses)
- Gérer l'approvisionnement des fournitures nécessaires aux chantiers de maintenance préventive et curative, manutention et mise en œuvre
- Pilote les prestations de service (ex : maintenance, réparation)

ELECTRICITE ET AUTOMATISME

- Consigner des circuits électriques, des appareils etc.
- Vérifier l'implantation de nouveaux matériels et les intégrer dans les procédures
- Câbler des installations, remplacer des disjoncteurs, contacteurs etc.)
- Avoir des notions dans la programmation des automates sofrel et de la supervision

(Topkapi)

EXPLOITATION

- Assumer l'exploitation des services d'Eaux et d'Assainissement,
- Renseigner des tableaux de bord et assistance à la rédaction des documents réglementaires
- Faire de l'autocontrôle, autosurveillance, réglages, étalonnage et métrologie,
- Fixer la réalisation d'astreinte d'exploitation du vendredi au vendredi

Missions secondaires :

- Participer aux missions de toute la direction
- Rendre compte de l'activité au responsable
- Faire des propositions de priorisation des travaux selon les objectifs et les performances du service

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Travail à temps complet
- Astreintes
- Horaires variables selon les saisons.

CONDITIONS

- Adjoint technique ou agent de maîtrise ou Technicien
- Catégorie C ou B
- BAC pro ou BTS dans le domaine de l'électrotechnique, électromécanique, des métiers de l'eau.
- Expérience professionnelle de deux ans à un poste similaire souhaitée.
- Détenition obligatoire : Permis, CATEC, Habilitation électrique BR B2V
- Poste à pourvoir en juillet 2026

Eléments de la rémunération

En fonction du traitement indiciaire de l'échelon du grade d'adjoint technique, agent de maîtrise ou technicien d'un fonctionnaire, ou éventuellement par référence au grade de technicien pour un agent contractuel non titulaire de droit public. A cette rémunération de base s'ajoute une indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise part fixe de 240€ bruts mensuels pour un agent de catégorie C ou 350€ pour un agent de catégorie B ainsi qu'une prime annuelle part variable liée à l'assiduité de 350 € bruts au taux maximum et part variable liée à l'implication professionnelle de 300€ bruts au taux maximum.

Il est octroyé une participation mensuelle brute de l'employeur de 20 € pour la complémentaire santé et 10 € pour la prévoyance conditionnée à la labellisation du contrat.

CANDIDATURE

Candidature à adresser à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, de préférence par courriel à recrutement@agglohm.net, jusqu'à la date limite de réception fixée au 15 juin 2026 à 17 heures.

Adresse postale : 22 avenue du 3^{ème} Millénaire – 34630 SAINT-THIBERY – 04 99 47 48 49

Sur les conditions de recrutement : Service recrutement : 04 30 23 97 04.

Le dossier de candidature doit comporter une lettre de candidature portant sur la connaissance du poste, les compétences et les motivations de la candidate ou du candidat ainsi qu'un curriculum vitae synthétisant sa formation, ses connaissances, ses qualités et ses expériences en lien avec le poste proposé.

Les dossiers feront l'objet d'un examen de la part des directions concernées au regard notamment de l'expérience en management, de la formation suivie et de l'expérience professionnelle acquise. Elles proposeront à M. le Président une présélection de candidates et candidats convoqués à un ou plusieurs entretiens de recrutement conduits par au moins deux personnes représentant l'autorité territoriale, ensemble ou séparément.